



Nos données
au service
de la Santé

NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DE TRAITEMENT LIÉE A L'ACTIVITÉ DES MÉTIERS DE RR - CHAMP SMR

14/03/2024

Séverine Hardy
Agnès Teutsch



Service COLLIGE

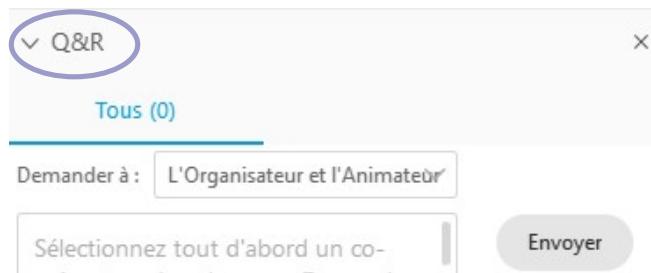


Fonctionnement de la conférence

Si vous n'entendez pas la visio : vous pouvez nous joindre par téléphone
Appelez le 01 70 91 86 46,
Code d'accès : 2741 687 7367

Vos micros sont désactivés mais vous pourrez poser vos questions par écrit via le module questions/réponses (Q&R) (en haut à droite de l'écran)

Pour y accéder, cliquez sur la flèche afin d'afficher, en bas à droite de l'écran, la boîte de dialogue vous permettant d'envoyer vos messages à « L'organisateur et l'animateur »





Temps d'échange

Les questions écrites dans le Q&R seront énoncées par l'ATIH, et une réponse orale sera apportée, dans la mesure du possible. Plusieurs temps d'échange sont prévus au cours de cette présentation.

TEMPS D'ECHANGE



Cette web conférence est enregistrée. **La vidéo et les slides seront mise en ligne sur le site de l'ATIH.**



Sondage en ligne

Je suis :

- Établissement - ex-DG/DAF
- Établissement - ex-OQN/OQN
- ARS
- Autre structure

Champs d'hospitalisation de mon établissement

- Mono-champ SMR
- Multi-champs avec SMR
- Autres
- Non concerné

Qui êtes-vous?

Actuellement, mon établissement réalise :

- Le RTC uniquement
- L'ENC uniquement
- RTC et ENC
- Je ne sais pas
- Non concerné

Top départ de l'enregistrement





Nos données
au service
de la Santé

NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DE TRAITEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ DES MÉTIERS DE RR - CHAMP SMR

14/03/2024

Séverine Hardy
Agnès Teutsch



Service COLLIGE



Plan de la présentation

Introduction

- Définition du personnel de RR dans le champ SMR
- Démarche de l'ATIH

Description des étapes à réaliser dans le recueil RTC

Coût final obtenu

Focus pour les établissements réalisant RTC/ENC

Démonstration dans le logiciel ARCAh



DÉFINITION DU PERSONNEL DE RR



Préambule

La dénomination « SSR » est encore utilisée pour la campagne RTC 2023 dès lors que les autorisations ne sont pas en vigueur dans le PMSI 2023.

Le découpage analytique lié aux nouvelles autorisations a été diffusé sur la page RTC 2024 du site de l'ATIH.

[Accueil](#) | [Domaines d'activités](#) | [Information sur les coûts](#) | [Retraitemet comptable](#) | [Documentation](#) | [Campagne RTC 2024](#)



Campagne RTC 2024

[Retour à la liste](#)



Définition du personnel de RR dans le champ SMR

RR = Réadaptation-Rééducation

Intervenants codant des actes CSARR dans le champ SMR

- Cela correspond à la liste des intervenants CSARR du PMSI SMR

Code SA	Libellé SA
932.720.01	Médecin
932.721.01	Infirmier
932.722.01	Masseurs kinésithérapeute
932.722.02	Pédiatre podologue
932.722.03	Orthophoniste
932.722.04	Orthoptiste
932.722.05	Diététicien
932.722.06	Ergothérapeute
932.722.07	Psychomotricien
932.722.09	Psychologue
932.722.10	Orthoprotésiste
932.722.11	Podoorthésiste
932.722.12	Neuropsychologue

Code SA	Libellé SA
932.723.01	Educateur spécialisé
932.723.02	Assistant de service social
932.723.03	Educateur jeunes enfants
932.723.04	Animateur
932.723.05	Moniteur atelier
932.723.06	Moniteur éducateur
932.723.07	Enseignant général
932.723.08	Instituteur spécialisé
932.723.09	Educateur sportif
932.723.10	Ergonome
932.723.11	Psychotechnicien
932.723.12	Documentaliste
932.723.13	Moniteur auto école
932.723.14	Conseiller en économie sociale et familiale
932.723.15	Enseignant en activité physique adaptée
932.723.16	Chiropracteur ostéopathe
932.723.17	Socio Esthéticien
932.724.01	Manipulateur électroradiologie
932.725.01	Personnel autre



Définition du personnel de RR dans le champ SMR

Cette présentation porte uniquement sur les intervenants de RR du champ SSR et non ceux du MCO/HAD/PSY

- Le modèle analytique RTC sépare dès le découpage analytique les charges par champ d'hospitalisation
 - Pour les personnels de RR travaillant pour le MCO, l'arbre propose les SA 932.73
 - Le plateau de kinésithérapie existe sur le champ PSY : 933.427
 - Les personnels de RR travaillant pour l'HAD sont à affecter sur la 935.31 SA HAD

Code SA	Libellé SA	RTC Act. MCO
932.73	Activité Réadaptation - rééducation MCO	
932.731	Activité Réadaptation - rééducation MCO – Plateau de Kinésithérapie	X
932.732	Activité Réadaptation - rééducation MCO - Salle d'orthoptie	X
932.733	Activité Réadaptation - rééducation MCO - Psychologues	X
932.734	Activité Réadaptation - rééducation MCO - Cuisine éducative	X
932.735	Activité Réadaptation - rééducation MCO - Espace d'ergothérapie	X
932.739	Autres professionnels de RR – libellé obligatoire à préciser	X



DÉMARCHE DE L'ATIH



Retrouver ces travaux sur notre page ATIH « Contribuer aux évolutions »

[Accueil](#) | [Domaines d'activités](#) | [Information sur les coûts](#) | [Contribuer aux évolutions](#) | [Travaux en cours](#) | [Intervenant de RR dans le champ SSR](#)

Intervenant de RR dans le champ SSR



Travaux réalisés

4 Juillet 2022 : GT RTC

- Dans le contexte d'un nouveau financement du secteur SMR, une meilleure connaissance des coûts est attendue, **notamment de dissocier la part clinique de la partie RR dans les coûts**.
- Le GT est plutôt favorable à avoir les métiers de RR avec un déversement à l'euro de charge réel. Les réflexions doivent se poursuivre.

7 Juillet 2022 : Envoi d'un questionnaire sur les pratiques d'imputation et les besoins analytiques aux établissements ayant le champ SSR

- 63 répondants sur 851 structures ex DG/DAF ayant une activité SSR + 37 structures ex-OQN
- Statut des établissements répondants

Réponse	Décompte	Pourcentage
Public ex-DG/DAF (A1)	32	50,79%
Privé ex-DG/DAF (A2)	31	49,21%

- Métier

- RAF, Responsable CdG, Direction finance et autres directions : 36
- Contrôle de Gestion : 22
- Comptable : 3
- Autre TIM /GRH : 2



Travaux réalisés

7 Octobre 2022 : Echange avec les ES SSR en webinaire

- Constat général sur le relevé des pratiques : les règles d'imputation des intervenants ne sont pas respectées dans la majorité des cas (notamment multi-affectation plateau/SAC SSR)
 - Imputation sur un seul plateau dans la majorité des cas
 - Ou Imputation sur les SAC SSR uniquement
- Constat général sur les besoins analytiques
 - Souhait d'avoir un coût des SAC avec les métiers de RR et les plateaux de RR
- Sondage sur plusieurs modèles analytiques (détailé en annexe)
 - Chacun des modèles proposés permettent **de rendre visible** l'imputation des charges des personnels de RR

18 Octobre 2022 : GT RTC avec proposition finale

30 Novembre 2022 : COPIL ENC/RTC (avec représentants des fédérations et la DGOS) pour validation finale

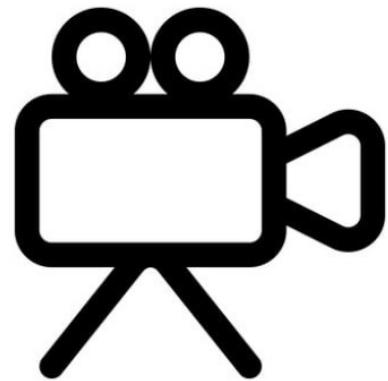
- Le modèle retenu permet **d'harmoniser les pratiques analytiques entre les établissements**
- Ce modèle est éprouvé depuis plusieurs années sur l'ENC SSR
- Mise en œuvre actée pour le RTC 2023

Top de fin de l'enregistrement



TEMPS D'ECHANGE

Top départ de l'enregistrement





Nos données
au service
de la Santé

NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DE TRAITEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ DES MÉTIERS DE RR - CHAMP SMR

14/03/2024

Séverine Hardy
Agnès Teutsch



Service COLLIGE



DESCRIPTION DES ÉTAPES À RÉALISER



La méthodologie de répartition finale retenue est identique à la campagne RTC 2022.

- Seules les modalités de répartitions sont modifiées pour **rendre visible** les imputations des intervenants de RR.
- Ces nouvelles modalités **harmonisent** les pratiques analytiques.

Par conséquent, la connaissance des coûts du secteur SMR est améliorée, dans ce contexte nouveau de financement du secteur.



Principe général

Option retenue : création des SAMT Métier de RR

Exemple illustré sur le kiné :

- Son temps de travail peut être décomposé en plusieurs natures d'activité. Les charges correspondantes seront donc multi-affectations, en charges directes, l'activité de RR étant uniquement en SAMT métiers de RR :

Activité de RR en plateau kiné (SAMT Métier de RR kiné)

Activité de RR en Balnéothérapie (SAMT Métier de RR kiné)

Activité de RR sur l'appareil d'isokinésisme (SAMT Métier de RR kiné)

Activité de RR au chevet du patient / plein air / bureau, avec ou sans patient (SAMT Métier de RR kiné)

Activité transversale

Il peut s'agir de temps consacré à des participations aux réunions (CLIN, CME,...)

Organisation des plateaux

Cela peut être l'élaboration de planning pour la balnéothérapie

Consultation spécialisée

→ Les charges du kiné doivent être réparties sur les SA correspondant à chacune des natures d'activité.



Découpage analytique

Les SA des intervenants de RR sont nommées **SAMT métiers de RR** dans l'arbre analytique.

Extrait de l'arbre analytique :

CODE	LIBELLE	RTC_MCO	RTC_SSR	RTC_PSY
Code SA	Libellé SA	RTC Act. MCO	RTC Act. SSR	RTC Act. PSY
932.72	Activités métiers de RR			
932.720.01	Médecin		X	
932.721.01	Infirmier		X	
932.722.01	Masseurs kinésithérapeute		X	

Ces sections font partie des fonctions supports aux soins.

Nouvel écran de paramétrage accessible dans le logiciel ARCAh.

Code SA	Libellé
93272001	Médecin
93272101	Infirmier
93272201	Masseur kinésithérapeute
93272206	Ergothérapeute
93272209	Psychologue



Découpage analytique

L'établissement SMR créera de façon systématique, dans la phase de paramétrage ARCAh, les SAMT métiers de RR correspondant aux métiers codant des actes au CSARR

- Le tableau OVALIDE [1.D.2.CSARRINT] B au M12 vous fournira la liste des intervenants de RR ayant codé au PMSI, vous indiquant les SAMT Métiers de RR à paramétriser.
- Il est donc conseillé de faire un point avec son médecin DIM.



Dans le logiciel ARCAh, vous ne pourrez pas ouvrir le classeur tant que nous n'avez pas indiqué au moins une SA Métiers de RR (si vous avez le champ SSR)



Découpage analytique

Il est demandé également de préciser le type d'intervenant selon 4 modalités :

- Salarié
- Vacataire, intérimaire ou mis à disposition venant d'autres établissements

2 autres modalités ne sont pas utiles dans le RTC :

Les SAMT métiers de RR – Libéral hors vacataire, ne sont pas à créer dans le RTC car elles ne comportent pas de charges (puisque il s'agit de charges de compte de tiers non recueillies dans le RTC).

Les SAMT métiers de RR – Comète, ne sont pas à créer dans le RTC car les charges liées à COMETE sont à imputer sur la section idoine MIG SSR V02.



Plan comptable

Il n'y a pas d'aménagement spécifique dans l'onglet 2-PC



Imputation des charges en 3-SA

L'établissement imputera les charges de personnels sur les sections SAMT Métiers de RR dès la phase 3-SA pour la part de son activité SSR uniquement et de réadaptation-rééducation uniquement.

- Cela signifie que :
 - L'activité réalisée par ces intervenants pour d'autres champs que le SSR (MCO, PSY, HAD, budgets annexes, MIG ...) aura préalablement été identifiée et imputée sur les SA dédiées.
 - Si ce même personnel travaille, pour une quote-part significative, à l'**organisation des plateaux de RR ou participe à des réunions stratégiques ou encore réalise des consultations**, il conviendra d'écarter ces charges dès l'onglet 3-SA dans les SA correspondantes (resp. sections PRR et SACG et SA de Consultation SSR).
 - Pour les médecins et les infirmiers des services cliniques SSR, seule la quote part relative à leur activité de réadaptation-rééducation sera à imputer sur les SAMT Métiers de RR, leur affectation principale restant leur service clinique.



Imputation des charges en 3-SA

La nature des charges des SAMT Métiers de RR est constituée uniquement de charges de personnels

- Les comptes 63 et 64 (salariés)
- Les comptes 621 et 622 (personnel extérieur)
- Les comptes de rémunération se terminant en 9 (6319, 6339,...)
- Les compte 6721 (charges sur exercice antérieur)
- Dotation aux provisions pour CET (6815) et reprises correspondantes



Renseigner les ETPR

Recueil des ETPR sur les SAMT métiers de RR salarié selon le même périmètre que celui des charges

- Cela signifie que :
 - Les ETPR liés à l'activité réalisée par ces intervenants pour d'autres champs que le SSR ne pas à imputer sur les SAMT métiers de RR mais sur leurs sections afférentes.
 - Les ETPR, liés à l'organisation des plateaux de RR ou participe à des réunions stratégiques ou encore réalise des consultations, ne pas à imputer sur les SAMT métiers de RR mais sur leurs sections afférentes.
 - Il n'est pas demandé d'ETPR sur les SAMT métier de type « vacataire, intérimaire et mis à disposition »



Phase 5 (onglet 5_Cind)

Il n'y a pas d'aménagement spécifique dans l'onglet 5_Cind

- Mise à disposition de personnel de RR à destination d'un autre établissement
 - ➔ à imputer sur la section MAD dès la phase 3-SA
- Personnel de RR refacturé pour les budgets annexes
 - ➔ à imputer sur la section du budget annexe correspondant dès la phase 3-SA



Ventiler les SAMT métiers de RR sur les fonctions définitives

L'établissement ventadera les montants de chaque section SAMT Métiers de RR.

Il convient de saisir des montants en euros et non le pourcentage du temps passé par SA

Répartition en fonction du lieu de réalisation des actes, au prorata du temps passé sur chacun :

- des Plateaux de RR (PRR),
- sur la SA Appareillage et confection interne le cas échéant
- et sur les SAC SSR pour les actes réalisés hors plateaux et atelier (au chevet du patient ou en plein air ou dans un bureau avec ou sans patient, domicile du patient,...)

La SAC SSR concernée est celle de rattachement du séjour



Ventiler des charges de LGG sur les SAMT métiers de RR

Les SA Métiers de RR seront majorées de charges de LGG :

- Charges de Services administratifs à caractère général (SACG)
- Charges des 5 sections des Services administratifs liés au personnel (SALP)

Il n'est pas de demandé de saisie complémentaire de clé.

- La ventilation de LGG est réalisée à l'aide de clé automatique (euros de charges brutes et ETPR)



Onglet UO

Il n'y a pas de recueil d'UO sur les SAMT métiers de RR



Onglet SIH

Il n'y a pas d'impact sur le recueil des charges du SIH

- Si un personnel de RR travaille, pour un temps significatif, pour le service informatique
→ son temps sera imputé sur la section DSI dès la phase 3-SA



Etape de contrôle des données ARCAh

- Dans ARCAh : l'onglet « Contrôle » vous indique si vous avez ventilé le montant total de chacune de vos sections SAMT métiers de RR sur les SA définitives
- Dans VALID-RTC
 - Contrôle de la liste des SAMT métier de RR avec le PMSI
 - Cohérence de la vraisemblance des coûts d'ETPR
 - Liste des sections SAC SSR / PRR/ Atelier d'appareillage sans charge de personnel de RR
 - Répartition des charges des personnels de RR entre les SAC SSR et les plateaux de RR /atelier d'appareillage
 - *Pour 2024 : comparatif de la ventilation entre 2023 -2024*

➔ L'onglet « VALID-RTC » contient une zone de commentaire par tableau vous permettant de donner des éléments explicatifs



FOCUS POUR LES ÉTABLISSEMENTS RÉALISANT RTC/ENC



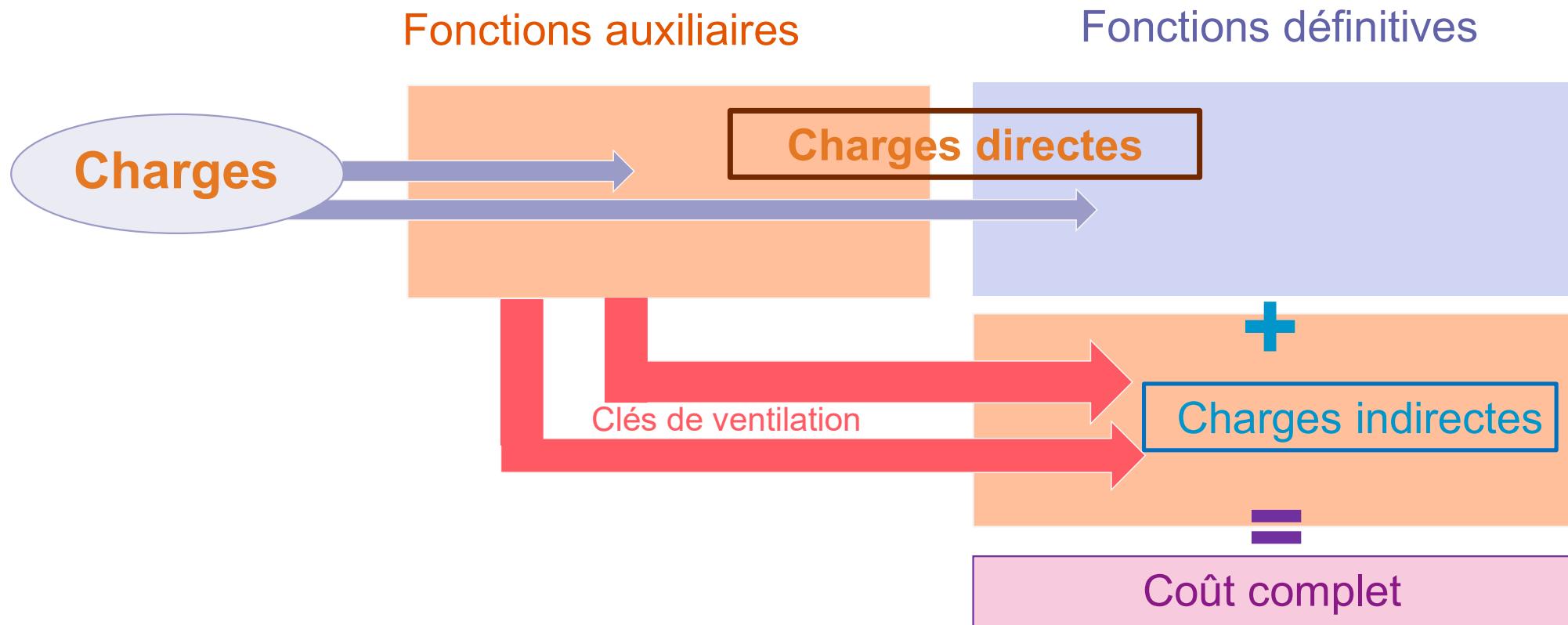
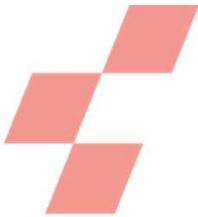
Pour le choix d'un classeur fusionné RTC/ENC : Simplification du classeur pour le champ SSR

- Méthodologie identique RTC/ENC **sans changement pour l'ENC** sur le traitement des intervenants de RR
- Points complémentaires ENC maintenus :
 - Les SAMT métiers de RR libéral « hors vacataires » et « comète » sont à paramétrier, sans charges ni ETPR imputés
 - Minutes à renseigner par SAMT métiers de RR dans l'onglet « UO »
- 1 seule imputation sera donc demandée
- **Suppression des lignes en doublon de charges de personnel** de la campagne précédente dans l'onglet « 3-SA »
- **Suppression de la double saisie des ETPR** des intervenants de RR dans l'onglet « ETPR »



COÛT FINAL OBTENU

La matrice RTC dynamique





Coûts des fonctions définitives

Les coûts complets des SAC SSR seront avec les charges de métiers de RR dans des postes de charges dédiés

→ On peut retrouver les coûts des SAC SSR du référentiel actuel ou bien visualiser le coût clinique sans les SAMT de RR

Les coûts complets des SAMT Plateaux de RR (et de l'atelier d'appareillage et confection interne) auront les charges de métiers de RR dans des postes de charges dédiés

→ Demandé par la majorité des répondants dans le questionnaire initial

La ventilation des coûts de SAMT métier de RR majorée de LGG se fait au prorata des euros de charges saisis



Visuel des coûts dans VALID RTC

L'onglet « Synth._SA_auxiliaires » comportera les coûts des SAMT de Métiers majorés des coûts de LGG (SACG et SALP)

	Type de SA:	MET
	Numéro de la SA	93272201
	Libellé saisi de la SA	Kinésithérapeute
	Titre 1 : Total charges de personnel	
	Titre 2 : Charges à caractère médical	
	Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général hors comptes 6 en CR3P	
	Titre 4 : Charges d'amortissement, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	
A	Total des charges brutes (T1 + T2 + T3 + T4)	
	Total des produits déductibles	
B	Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - produits déductibles)	
C	Total charges nettes des SA auxiliaires déduites des consommations des act. subs. et RCRA	
93611	LM - Pharmacie - hors 936.12, 936.13, 936.14 et rétrocession	
93613	LM - Pharmacie - Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	-
9362	LM - Stérilisation	-
9364	LM - Génie biomédical	
9365	LM - Hygiène hospitalière et vigilances	
9367	LM - Autre logistique médicale	
D'	Montant total imputé au titre des charges des SA LM via les clés de répartition	0
931120	LGG - SALP - (hors CLM, CLD, syndicats, Garderie-Crèche et ARE)	
931124	LGG - SALP - Personnel en absence longue durée (CLM, CLD)	
93112122	LGG - SALP - Syndicats	
93112124	LGG - SALP - Garderie-Crèche	
931110	LGG - SACG - hors service mortuaire et morgue.	
931114	LGG - SACG - service mortuaire et morgues	
9311215	LGG - SALP - ARE	
O=A+D'	Total des charges brutes majorées de LM et/ou LGG	

Il n'y a pas de calcul de coût d'UO sur les sections SAMT Métiers de RR (MET).



Visuel des coûts dans VALID RTC

L'onglet « Cnmaj_Cli » comportera les coûts décomposés des SAC SSR et des plateaux de RR et atelier d'appareillage et confection

Type de SA	SAC_SSR	Plateaux de RR	Atelier d'appareillage et confection
Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - produits déductibles)	618 500	618 500	618 500
Montant total imputé au titre des charges des SA LM via les clés de répartition	1 532	1 532	1 532
Montant total imputé au titre des charges des SAMT majorées via les clés	.	.	.
Montant imputé au titre des charges des SA LGG	240 282	240 282	240 282
SAMT Métiers de RR -Kinésithérapeute	65 000	65 000	65 000
SAMT Métiers de RR -Ergothérapeute	120 000	120 000	120 000
Montant imputé au titre des charges des SAMT Métiers de RR	185 000	185 000	185 000
Total du montant imputé au titre des SA auxiliaires (hors structure)	426 814		814
Montant imputé au titre des charges des SA STR	64 498		498
Total des charges nettes majorées avec l'option déversement des charges de LM via des clés de répartition	1 109 812		812

Les coûts des SAMT métiers de RR affichés sont majorés des coûts de LGG.

Top de fin de l'enregistrement



TEMPS D'ECHANGE

Top départ de l'enregistrement





Nos données
au service
de la Santé

NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DE TRAITEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ DES MÉTIERS DE RR - CHAMP SMR

14/03/2024

Séverine Hardy
Agnès Teutsch



Service COLLIGE



DEMONSTRATION ARCANH



Démonstration

Création d'une SAMT Métier de RR

- Faire une deuxième section kiné intérimaire
- Modifié le libellé du kiné salarié

Visualisation dans 3-SA

- Montrer les comptes ouverts
- Saisir un montant

Visualisation dans ETPR

- Saisir un ETPR
- Il n'est pas attendu d'ETPR sur les SAMT Métiers de RR – vacataire, intérimaire et mise à disposition

Visualisation dans Clé

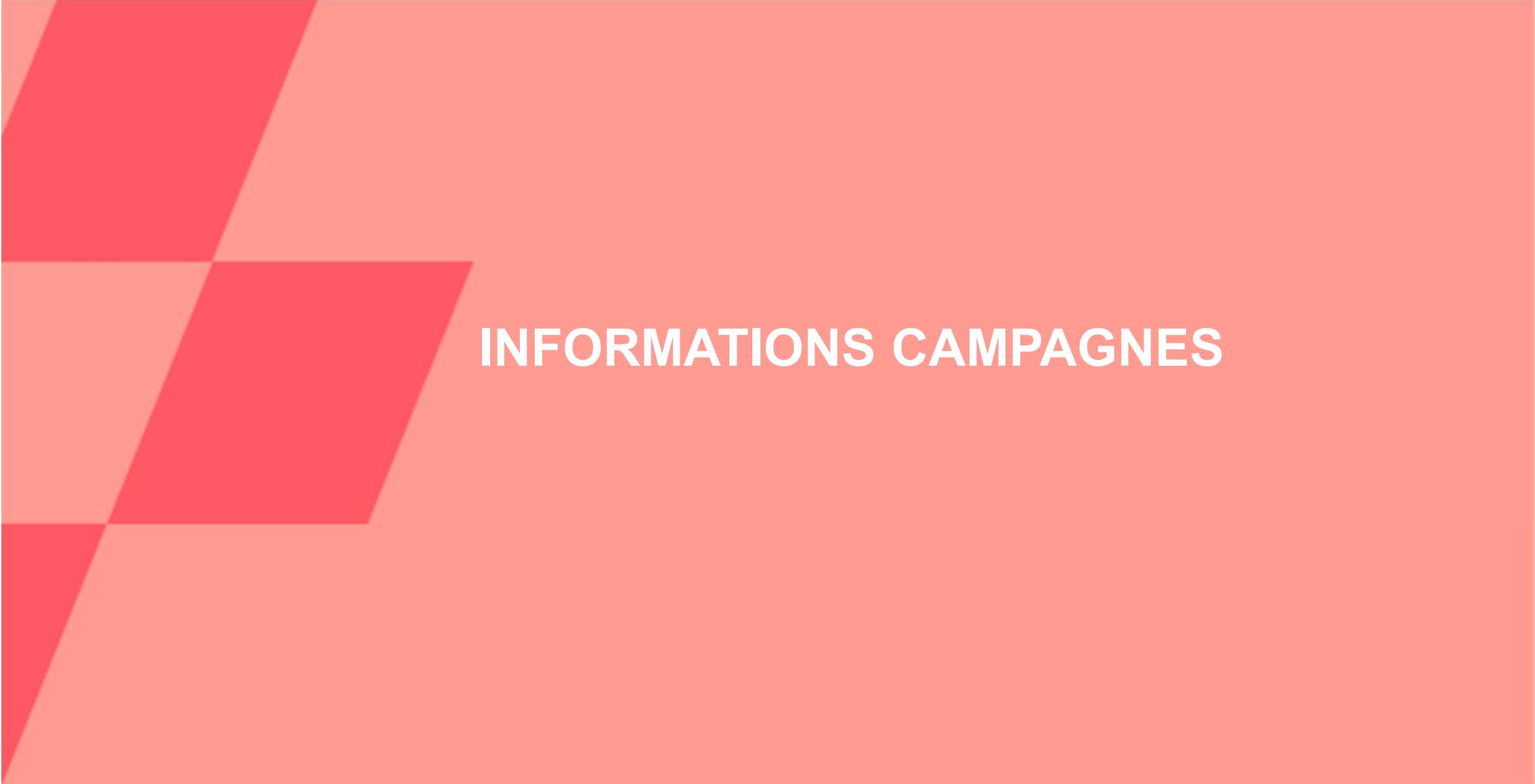
- Montrer le contrôle sur les lignes SAMT Métiers de RR
- Montrer les colonnes sur lesquelles les clés sont à saisir (SAC SSR, PRR, Atelier de confection)
- Montrer les lignes de LGG ouvertes sur les SAMT Métiers

Visualisation dans UO

- Pas de saisie supplémentaire

Visualisation dans Contrôles

- Nouveau contrôle sur les métiers de RR



INFORMATIONS CAMPAGNES

Calendrier des outils



ARCAh – partie découpage analytique uniquement

- Mis à disposition le 7 mars 2024

ARCAh – complet

- Mi-avril 2024

Mise à disposition de VALID-RTC

- Mai 2024

Pour recevoir nos mailings de campagne RTC (2022 ou 2023 à venir), inscrivez-vous sur la plateforme e-RTC, espace « Contacts »

Pour toutes vos questions



Utiliser AGORA pour toutes vos questions et blocages

Session appartenant à Agnès TEUTSCH (35842)

Mots clés Lancer la recherche Recherche

Recherche sur : ce thème et ses sous-thèmes l'ensemble de l'Agora

Agora > Informations sur les coûts > Retraitements comptables (RTC) > RTC 2023

RTC 2023

Vous êtes contrôleur et référent pour ce thème

Sous-thèmes : Aucun

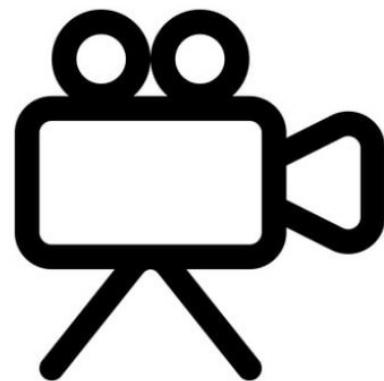
[Page référent](#) | [Enrichir la Base de Connaissance](#) | [Référents](#) | [Supprimer](#) | [Ajouter un thème](#) | [Modifier thème](#) | [Définir droits accès](#) | [Déplacer](#) | [F](#)

Base de connaissance

La base de connaissance donne les réponses des référents aux questions fréquemment posées.

Auteur	Titre	date
✉ Agnès TEUTSCH	Le logiciel ARCANH - Partie paramétrage uniquement est en ligne	07 mars 2024

Top de fin de l'enregistrement



TEMPS D'ECHANGE



Nos données
au service
de la Santé

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

ANNEXE 1

Résultats du sondage sur les propositions d'un nouveau modèle analytique pour les intervenants de RR (7 Octobre 2022 – Viso avec les établissements SSR)

Etape 2 : Récapitulatif des 4 options

Option	SAMT métiers de RR ventilés :	Coûts complet des SAC SSR	Coût complet des PRR
1	sur PRR et SAC SSR et atelier	avec SAMT métiers uniquement**	Avec SAMT métiers de RR *
2	sur SAC SSR uniquement	avec SAMT métiers uniquement	Sans SAMT métiers de RR
3	sur SAC SSR uniquement et PRR ventilés sur SAC SSR	avec SAMT métiers et PRR*	Sans SAMT métiers de RR
4	sur PRR et SAC SSR et atelier (=option1) + PRR ventilés sur SAC SSR	avec SAMT métiers et PRR * **	Avec SAMT métiers de RR *

** on peut retrouver
les coûts des SAC
SSR du référentiel
actuel

* Demandé par la
majorité des
répondants dans le
questionnaire

Traitements des intervenants de RR

Résultats des sondages

Sondage Etape 1

- Quand à l'imputation des charges d'intervenants de RR sur les SAMT métier de RR, êtes-vous ?

	N	%
Favorable	35	87,5%
Non favorable	5	12,5%
Total	40	100%

- Quand à l'imputation des charges d'intervenants de RR sur les SAMT métier de RR, pensez-vous que ce soit ?

	N	%
Déjà en place dans mon établissement	12	30,8%
Disponible mais non exploité	11	28,2%
Non disponible, à mettre en place mais facile / possible	8	20,5%
Non disponible, à mettre en place mais difficile	8	20,5%
Total	39	100%

Traitements des intervenants de RR

Résultats des sondages

Sondage Etape 2

○ Etes-vous favorable à l'étape 2 ?

	N	%
A l'option 1, sur PRR et SAC SSR	14	38,9%
A l'option 2, SAC SSR uniquement	6	16,7%
A l'option 3, option 2 + PRR sur SAC SSR	2	5,5%
A l'option 4, option 1 + PRR sur SAC SSR	6	16,7%
Toutes	4	11,1%
Aucune	4	11,1%
Autre proposition	0	0
Total	36	100%